

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-592 du 31 DECEMBRE 1992
Décret n° /MEPRA/DGEP/DGCA/SR
portant versement, reclassement et
nomination de M. MPASSI (Ignace) Ins-
tituteur des Cadres de la Catégorie
B, hiérarchie I des services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution de 45 Mai 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/25 du 2 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant sta-
tut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/MP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonction-
naires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/MP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
glementaires relative aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions des carrières administratives et reclassements notamment
en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/43 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révi-
sions des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/375 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/420 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/420 du 24 Juin 1993 portant orga-
nisation des interims des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le réglè-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

N° 3
(/u l'arrêté n° 7240/MTSSJ-DGFP-DGPOE-SAV du 23 Décembre 1988 portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1986 de certains Instituteurs des Cadres de la Catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) en tête : E W E. Veronique ;

(/u l'arrêté n° 1114/MTSSJ-DGFP-DGPOE-SSC du 6 Mars 1989 autorisant certains fonctionnaires et agents Contractuels, déclarés admis au Concours professionnel à suivre un stage de formation à l'école supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel de Brazzaville, en tête : MPASSI Ignace ;

(/u la lettre n° 1729/MENORESEJS-SECHEPS-DGASG-DPAA-SP-DFP du 5 Février 1993 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale, chargé de la Réforme du Système Educatif, de la Jeunesse et des Sports, transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

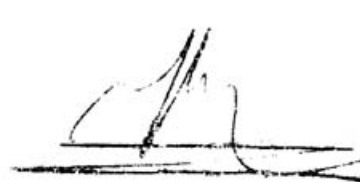
Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/143/EP du 27 Juin 1961 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MPASSI (Ignace) Instituteur de 3^e échelon, Indice 700, des Cadres de la catégorie B, hiérarchie I, des services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière : Relations Internationales, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 1^{er} échelon, Indice 790. ACC. Neant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter du 26 Juin 1992, date effective de Reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JOE et communiqué partout où besoin sera. /-x

Brazzaville. le 5 DECEMBRE 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,



Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORG	1
DGFP/DGPOE	3
DGFP/DLC	3
DGB	3
DGCE	2
MENORESEJS/DPAA	3
Dossier	2
INTERESSE	1
SGG/BC	2

